

Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° AV2023-03 du 6 janvier 2023 de circulation pour empiétement sur la chaussée rue du Bachat

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA RHONE-ALPES en date du 6 janvier 2023,

Considérant que les travaux auront lieu les 10 et 11 janvier 2023,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée.

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre des travaux de remplacement d'un tampon sur réseau EU défectueux pour le compte de Loire Forez Agglomération, un empiétement sur chaussée sera effectué sur la rue du Bachat les 10 et 11 janvier 2023.

ARTICLE 2: Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

ARTICLE 3: La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à USSON EN FOREZ le 6 janvier 2023